

C.C.A.S.
RÉSIDENTE AUTONOMIE
FRANÇOIS RUSTIN



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.35

Objet : RAFR – Tarif repas du portage.

Affiché le :

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

La présente approbation concerne la décision budgétaire du 26 juin 2026 de l'arrêté modificatif N°2026-4110.

Vu les articles règlementaires R.314-9 à 19 du CASF, détaillant les règles du budget primitif des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux.

Considérant les propositions budgétaires et leurs annexes arrêtées en Conseil d'Administration du 15.10.2025 et transmises au département du Vaucluse par délibération 2025.50

Considérant la décision d'autorisation budgétaire du 06 mars 2026 et l'arrêté n°2026-1902 du 23 mars 2026 portant fixation du prix de journée 2026

Considérant l'adoption du budget exécutoire par délibération 2026.29 du 24 juin 2026

Considérant l'arrêté modificatif de tarification n°2026-4110 du 26 juin 2026.

Monsieur Le Président informe le Conseil d'Administration que le tarif pour le repas du portage de la Résidence Autonomie François Rustin n'a pas été intégré au précédent arrêté. Il convient donc de le prendre en compte à compter du 01.04.2026 le tarif suivant :

Repas du portage : 8.56 €

Les autres tarifs restent inchangés.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITE**

Approuve la modification du tarif du repas de portage comme explicité ci-dessus à compter du 01 avril 2026.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente



Charlotte KHALFAOUI